



25 avenue de la Plage
33123 Le Verdon sur Mer
Tel +33 (0) 5 56 09 64 66
info@voile-medoc.com
www.voile-medoc.com

Port Médoc – capitainerie
Anse de la Chambrette
33123 Le Verdon sur mer
Tel +33 (0)5 56 09 69 75
capitainerie@port-medoc.com
www.port-medoc.com

8^{ème} Trophée Port Médoc

Les 27 et 28 avril 2013

Organisé par le Cercle Nautique du Verdon
Le Verdon sur Mer - France

Avis de course

- 1 Règles
- 2 Publicité
- 3 Admission et inscription
- 4 Programme
- 5 Instructions de course
- 6 Les Parcours
- 7 Système de pénalité
- 8 Classement
- 9 Place au port
- 10 Limitation de sortie de l'eau
- 11 Communication Radio
- 12 Prix
- 13 Décharge de responsabilité
- 14 Assurance
- 15 Informations complémentaires



1 Règles

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 20013-2016*,
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- Les règlements fédéraux,
- La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- Les règles de la Classe Handicap National OSIRIS 2013,
- Les règles 2013 de l'Association des Multicoques Habitables,
- Les règlements du Championnat de l'Estuaire et d'Aquitaine,
- Le présent avis de course,
- Les instructions de course et leurs annexes.

2 Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

La carte de publicité peut être délivrée par le club. Règlement par chèque à l'ordre de la FFV.

3 Admissibilité et Inscription

- 3.1** La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (moins de 6 milles d'un abri). Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2** La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap HN OSIRIS (France) et aux multi 2000 d'un coefficient minimum 1 et d'une longueur minimum de 5.50 mètres
- 3.3** Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 70.
- 3.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par courrier, au Cercle Nautique du Verdon de préférence avant le 21 avril 2013 et au plus tard sur place le 27 avril 2013.



3.5 Les voiliers jautés en HN France seront scindés en cinq catégories, selon le découpage des régates de l'estuaire, à savoir :

catégorie 1 : classes A, B, C

catégorie 2 : classes L \leq 17

catégorie 3 : classes D, E $<$ 21

catégorie 4 : classes R1, R2, R3 $<$ 23 et L $>$ 17 et $<$ 23

catégorie 5 : classes F, G, E \geq 21, R \geq 23, L \geq 23

3.6 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le **cachet médical** et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Pour toute prise de licence sur place, il est impératif de se munir au préalable d'un **certificat médical datant de moins de 2 mois** et d'un moyen pour le règlement.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge ou de conformité de la classe concernée, **en cours de validité**.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- L'acte de francisation du navire

Les concurrents ne pouvant présenter l'ensemble de ces documents précités ne pourront participer à l'épreuve.

4 Programme

4.1 Confirmation d'inscription : Le samedi 27 avril 2013 de 8h00 à 9h00

4.2 Jauge et contrôle : Le samedi 27 avril 2013 de 8h00 à 9h00

4.3 Briefing des chefs de bord obligatoire (émargement) :

- Le samedi 27 avril 2013 à 9h00
- Le dimanche 28 avril 2013 à 9h00

4.4 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
27 avril 2013	10h00	HN OSIRIS
27 avril 2013	10h15	Multi 2000
28 avril 2013	10h00	HN OSIRIS
28 avril 2013	10h15	Multi 2000



4.5 Résultats de la première journée et cocktail de bienvenue samedi 27 avril à 19h00

4.6 Proclamation du classement général et remises des prix : dimanche 28 avril à 17h00

5 Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 27 avril 2013 de 8h00 à 9h00
- Affichées selon la prescription fédérale, sur le panneau officiel au local du CNV sur l'Esplanade de port Médoc.

6 Les Parcours

Les parcours à effectuer seront du type banane et côtier, situés dans l'embouchure de l'estuaire de la Gironde.

Une version illustrée des parcours employés est par ailleurs disponible au téléchargement sur le site Internet <http://www.voile-medoc.com>, dans la rubrique course. (Attention à bien vérifier sur les instructions de course qu'ils n'ont pas évolué).

7 Système de pénalité

7.1 Pour les classes suivantes Multi 2000, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8 Classement

8.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

8.3 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

9 Place au port

9.1 L'organisation prend en charge les places à Port Médoc du mercredi 24 avril au mercredi 1er mai 2013.

9.2 Vous devez impérativement contacter la capitainerie du port (*Vhf canal 9 ou coordonnées en première page*) afin de la prévenir de votre arrivée pour la participation à cette régata.

10 Limitation de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.



11 Communication Radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12 Prix

Des prix seront distribués comme suit : lots en nature distribués au podium de chaque catégorie

Le Trophée, remis en jeu pour l'occasion, sera confié pour un an au vainqueur des monocoques en temps compensé, toutes catégories confondues.

13 Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'€uros.

15 Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique du Verdon dont les coordonnées sont mentionnées en première page.